

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE PRODUCTION D'AGREGRATS »  
en abrégé « SIPAG »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE TREICHVILLE AVENUE  
14 RUE 9 LOT 348 B, Lot 348B, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 11/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE  
PRODUCTION D'AGREGRATS » en abrégé « SIPAG »

Objet : - FABRICATION ET PRODUCTION DE BETON SEC  
- AGREGATS PRET A L'EMPLOI

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tout fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE TREICHVILLE AVENUE  
14 RUE 9 LOT 348 B, Lot 348B, Ilot ND

Dirigeant(s) M MOUSSAN FRANCIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03862 du 25/08/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°49441/GTCA/RC/2025 du 25/08/2025

